



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, MARDI 13 DECEMBRE 2022, 19.30 HEURES, SALLE DE SPECTACLES

Président : M. Marc HÄNNI, président ad intérim des assemblées communales
Secrétaire : Mme Selxhane SOFRA, secrétaire communale ad intérim
Scrutateurs : MM. Pierre COMTE et Mathieu COMTE

REGISTRE DES ELECTEURS

39 ayants droit étaient présents.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Informations relatives aux futurs crédits d'investissement et aux perspectives financières 2023-2027.
3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :
 - a) Fr. 42'000.— TTC pour le remplacement des installations UV du réservoir « Haut de Chemin ». Financement : emprunt bancaire.
 - b) Fr. 50'000.— TTC pour la réfection partielle du Chemin des Esserts. Financement : prélèvement sur fonds entretien des chemins vicinaux.
 - c) Fr. 25'000.— TTC pour l'agrandissement du parc à vélos de l'école. Financement : recettes courantes.
 - d) Fr. 50'000.— TTC pour le renouvellement des pompes de refoulement de l'abri de protection civile. Financement : fonds abri PC.
4. Budget de l'exercice 2023 :
 - a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
 - b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
5. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Françoise Moigno.
6. Divers et informations.

Ouverture

M. le Président Marc Hänni, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 43 du 1^{er} décembre 2022 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir MM. Pierre Comte et Mathieu Comte. Toutes les personnes présentes ce jour bénéficient du droit de vote, sauf Mmes Françoise Moigno et Selxhane Sofra.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 13 novembre 2022 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Selxhane Sofra. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet.

2. Informations relatives aux futurs crédits d'investissement et aux perspectives financières 2023-2027.

Rapporteur : M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal.

Jean-Claude Jolidon : En collaboration avec la société Mazars, nous avons élaboré et remis à jour le plan financier pour les années 2023 à 2027. La société Mazars n'étant pas disponible ce soir pour nous présenter ce plan financier réalisé, nous prenons la liberté de vous présenter quelques documents s'y rapportant. Dans un premier temps, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que le Conseil communal a l'obligation d'élaborer un plan financier annuellement et de le présenter au Délégué aux affaires communales du canton du Jura. En premier lieu, nous allons vous présenter les projets d'investissement prévus. C'est sur cette base que la société Mazars a établi notre plan financier. Vous retrouverez toutes ces dépenses d'investissements prévues par année de réalisation dans le fascicule mis à votre disposition (à l'entrée de la salle). Dans le document suivant, vous trouverez le compte de résultat. Vous avez les années 2021 et 2022, les prévisions 2023, 2024, jusqu'en 2027. Vous remarquerez qu'en 2024 et 2025, on a augmenté la quotité qui va passer de 1.65 à 1.80 et à 2.00 en 2026 et 2027. La société Mazars a pris en considération un taux de renchérissement de 1.5 %. Vous voyez aussi qu'il y a une augmentation au niveau des charges du personnel car, avec le projet de l'école, nous devons certainement créer un EPT supplémentaire, ce qui engendrera des coûts. Ce qu'il faut retenir de ce tableau, c'est qu'avec cette augmentation de la quotité dès 2024, on arrive pratiquement à équilibrer nos comptes. Dans les années 2024 et 2025, nous serons en déficit mais en 2026 et 2027, les comptes seront positifs. Je tiens à préciser que ce plan financier implique des perspectives financières prévisibles. Chaque année, nous devons le modifier et le réajuster ; ce ne sont donc pas des quotités fixes, mais voyez ça plutôt comme un budget à grande échelle.

Projets d'investissements	Investissements bruts	Subventions	Investissements nets	Année de mise en service prévue	Taux amortissement	Durée de vie (années)
Crédit d'étude pour nouveau complexe scolaire (HdG)	505'000	-	505'000	2026	0	33
Crédit d'étude pour nouveau complexe scolaire (école)	525'000	-	525'000	2026	0	33
Crédit de construction nouveau complexe scolaire (Halle)	6'400'000	1'100'000	5'300'000	2026	0	33
Crédit de construction nouveau complexe scolaire (école)	6'570'000	1'100'000	5'470'000	2026	0	33
Viabilisation Penesse sud	4'750'000	5'750'000	(1'000'000)	2026	-	-
Piste cyclable Courtételle-Châtillon	600'000	-	600'000	2026	0	80
Conduite de Transport DN 200	2'100'000	840'000	1'260'000	2023	0	80
Remplacement conduite d'eau Clô-Bélat (routes)	255'000	-	255'000	2023	0	40
Remplacement conduite d'eau Clô-Bélat (eau)	288'000	-	288'000	2023	0	80
Remplacement conduite d'eau Clô-Bélat (eaux usées)	342'000	-	342'000	2023	0	80
Remplacement conduite d'eau Clô-Bélat (éclairage)	15'000	-	15'000	2023	0	20
Remplacement conduite d'eau Chenevières (routes)	202'000	-	202'000	2027	0	40
Remplacement conduite d'eau Chenevières (eau)	216'000	-	216'000	2027	0	80
Remplacement conduite d'eau Chenevières (eau usées)	257'000	-	257'000	2027	0	80
Remplacement conduite d'eau la Sorne (route)	240'000	-	240'000	2024	0	40
Remplacement conduite d'eau la Sorne (eau)	190'000	-	190'000	2024	0	80
Remplacement conduite d'eau la Sorne (eaux usées)	20'000	-	20'000	2024	0	80
Réfection rue du Cornat (routes)	320'000	-	320'000	2026	0	40
Réfection rue du Cornat (eau)	240'000	-	240'000	2026	0	80
Réfection rue du Cornat (eaux usées)	400'000	-	400'000	2026	0	80
Remplacement conduite d'eau Abbé Grégoire Joliat (route)	359'600	-	359'600	2023	0	40
Remplacement conduite d'eau Abbé Grégoire Joliat (Eaux usées)	345'200	-	345'200	2023	0	80
Remplacement conduite d'eau Abbé Grégoire Joliat (eau potable)	235'500	-	235'500	2023	0	80
Remplacement conduite d'eau Abbé Grégoire Joliat (Eclairage)	46'700	-	46'700	2023	0	20
Remplacement jeux extérieurs, Md'E	70'000	-	70'000	2023	0	25
Chauffage à distance	725'000	-	725'000	2023	0	33
Place de rencontre impasse de la Basilique	50'000	-	50'000	2023	0	25
Place de jeux école enfantine	30'000	-	30'000	2023	0	25
Transition énergétique aux bâtiments communaux	500'000	-	500'000	2024	0	25
Transition énergétique aux bâtiments communaux	500'000	-	500'000	2025	0	25
Transition énergétique aux bâtiments communaux	500'000	-	500'000	2026	0	25
Transition énergétique aux bâtiments communaux	500'000	-	500'000	2027	0	25
Relevage à distance des compteurs d'eau	85'000	-	85'000	2023	0	20
Total	28'382'000	8'790'000	19'592'000			

Autofinancement (y.c. services)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Quotité	1.65	1.65	1.80	1.80	2.00	2.00
Excédent (+) / découvert (-)	(411'700)	(417'374)	72'555	(69'780)	74'587	60'669
Résultats des services	308'057	227'895	201'882	186'938	163'130	138'851
33 Amort. du patrimoine adm.	503'650	584'984	613'609	633'609	1'031'109	1'062'072
35/45 Attribution+prélèvement fin. spéciaux	8'930	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	408'937	395'505	888'046	750'766	1'268'827	1'261'592

Discussions

La discussion n'est pas demandée.

3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :

- a) **Fr. 42'000.— TTC pour le remplacement des installations UV du réservoir « Haut de Chemin ».**
Financement : emprunt bancaire.

Rapporteur : M. Jean-Claude Finger, conseiller communal.

Jean-Claude Finger : Depuis quelques années, nous avons une installation qui traite l'eau potable de Courtételle par des rayons UV pour détruire les bactéries. Ce système pose des problèmes, raison pour laquelle je vous demande d'accepter l'entrée en matière afin que je puisse vous en dire un peu plus.

Entrée en matière

Elle est acceptée à l'unanimité.

Jean-Claude Finger : Le réservoir « Haut de Chemin » se situe au sud du village, direction Les Fouchies. Dans ce réservoir, il y a un système de traitement de l'eau potable qui a 15 à 20 ans, qui fonctionne encore mais pour lequel nous ne trouvons plus de pièce de rechange. S'il devait y avoir une panne aujourd'hui, nous pourrions nous retrouver avec de l'eau non traitée pendant 3 à 9 mois, le temps de trouver une pièce. Le Conseil communal n'ose pas vous fournir de l'eau non traitée, c'est pourquoi nous vous proposons de changer le système.

Jean-Claude Jolidon : Je tiens à préciser que les intérêts et l'amortissement sont dans le service intercommunal des eaux, et non pas dans le service communal : ils sont donc répartis avec Haute-Sorne.

Jean-Claude Finger : La commune d'Haute-Sorne paie 40 % de l'investissement.

Discussions

La discussion n'est pas demandée.

Décision

Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte la dépense d'investissement de Fr. 42'000.— TTC pour le remplacement des installations UV du réservoir « Haute de Chemin ».

3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :

- b) **Fr. 50'000.— TTC pour la réfection partielle du Chemin des Esserts.**
Financement : prélèvement sur fonds entretien des chemins vicinaux.

Rapporteur : M. Jean-Claude Finger, conseiller communal.

Jean-Claude Finger : Le chemin en question est celui qui arrive au sommet du village, à l'étang de Sacy. L'endroit défectueux se situe un peu près au premier tiers du tracé, qui est vraiment en mauvais état. Je vous demande d'accepter l'entrée en matière afin que je puisse vous donner quelques renseignements supplémentaires.

Discussions

J.-L. C. : Nous avons à Courtételle une commission des eaux de surface. Je suis surpris qu'on nous demande ce soir de voter un crédit qui sera prélevé sur le fonds d'entretien des chemins vicinaux, alors que la commission, dont je suis le secrétaire, n'a pas été informée. Pour cette raison, je demande à l'assemblée communale de refuser l'entrée en matière.

Marc Hänni : Il est vrai que j'ai constaté la même chose, alors je me suis rapproché de Jean-Claude Finger. Il s'avère qu'il y a eu un bug dans la communication. Jean-Claude Finger n'était apparemment pas au courant de cette commission, dont je suis le président et Jean-Louis Chételat le secrétaire. J'ai également été surpris que le vote d'un crédit soit demandé, ceci sans que nous en ayons été informés au préalable. Jean-Claude Finger ne connaissait pas l'existence de cette commission.

Jean-Claude Finger : Ce n'est pas tout à fait juste. Dans mon esprit, la commission a été nommée cet été et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Un des membres de la commission fait partie du Conseil communal et n'a pas eu de réaction, raison pour laquelle ça ne nous a pas mis la puce à l'oreille.

J.-F. R. : Pour la bonne compréhension des choses : nous sommes entrain de voter des dépenses d'investissement qui ne figurent pas dans le tableau de dépenses qu'on nous a remis. Est-ce normal ?

Jean-Claude Jolidon : Oui, c'est normal. L'investissement sera prélevé sur le fonds d'entretien des chemins vicinaux, qui est un cahier d'épargne et non pas de dépenses. Il est dans les liquidités de la commune, mais au passif du bilan de la commune. C'est un compte alimenté par les propriétaires des chemins et il y a suffisamment dans ce compte, plus que Fr. 50'000.—, pour réaliser cet investissement, raison pour laquelle nous ne le prévoyons pas dans les dépenses d'investissements.

Entrée en matière

Par 18 voix contre 13, l'entrée en matière est acceptée.

Jean-Claude Finger : Le tronçon de ce chemin qui est défectueux se situe un peu près à la hauteur de la maison du garde-forestier. Il y a environ 330 m² de macadam qui sont fissurés et qui laissent passer l'eau. L'eau a tendance à geler et lever le macadam, raison pour laquelle nous souhaitons le refaire. Il y a beaucoup de circulation sur ce bout de chemin : ceux qui vont promener et ceux qui vont à l'étang de Sacy passent par là. Comme dit tout à l'heure, l'investissement sera prélevé sur le fonds d'entretien des chemins vicinaux, lequel est alimenté par les propriétaires des chemins.

Discussions

La discussion n'est pas demandée.

Décision

Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte la dépense d'investissement de Fr. 50'000.— TTC pour la réfection partielle du Chemin des Esserts.

3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :

c) Fr. 25'000.— TTC pour l'agrandissement du parc à vélos de l'école.

Financement : recettes courantes.

Rapporteur : M. Hervé Cattin, conseiller communal.

Hervé Cattin : Le Conseil communal vous demande ce soir d'accepter une dépense d'investissement de Fr. 25'000.—, financée par les recettes courantes, pour remplacer l'abri à vélos de l'école primaire. Pour ceux qui l'ont déjà vu, il commence à devenir vraiment âgé. De plus, il ne permet plus de parquer les vélos et les trottinettes de nos 255 élèves. Afin de vous donner plus de détails, je vous demande d'accepter l'entrée en matière.

Entrée en matière

Elle est acceptée à l'unanimité.

Hervé Cattin : L'abri à vélos actuel est situé derrière le bâtiment principal de l'école, adossé au mur du cimetière. Le projet prévoit que le nouveau parc à vélos mesurera 16 mètres de longueur. Il s'agit d'une structure toute simple et il prévoira un espace pour les trottinettes et un espace pour les vélos. Les détails du coût sont les suivants :

- Abri posé et équipé, y compris l'élimination de l'existant : Fr. 19'145.00 TTC
(longueur : 16 m., largeur : 3 m., hauteur avant : 2.20 m., hauteur arrière : 1.50 m.)
- Plus-value pour galvanisage et thermolaquage : Fr. 2'910.00 TTC
- Construction des fondations pour ancrage : Fr. 1'615.00 TTC
- Divers et imprévus : Fr. 1'330.00 TTC

Total : **Fr. 25'000.00 TTC**

Hervé Cattin : Je précise que ce parc à vélos sera visé au sol, ce qui nous permettra de le déplacer si nécessaire.

Discussions

J.-J. H. : Je n'ai pas très bien compris la façon dont ce sera ancré au sol.

Hervé Cattin : Les supports ne seront pas coulés dans du béton mais visés par terre.

Décision

Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte la dépense d'investissement de Fr. 25'000.— TTC pour l'agrandissement du parc à vélos de l'école.

3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :

**d) Fr. 50'000.— TTC pour le renouvellement des pompes de refoulement de l'abri de protection civile.
Financement : fonds abri PC.**

Rapporteur : M. Aubin Montavon, conseiller communal.

Aubin Montavon : Une installation de pompage des eaux usées de protection civile a malheureusement rendu l'âme durant l'été. Aujourd'hui, une pompe provisoire, qui nécessite un suivi régulier, a été installée pour évacuer ces eaux. Pour maintenir une infrastructure de protection correcte, il est indispensable de renouveler ces installations. Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière afin que je puisse vous donner davantage d'explications.

Entrée en matière

Elle est acceptée à l'unanimité.

Aubin Montavon : Les eaux usées de l'abri PC sont collectées dans une fosse des pompiers dans le réseau communal des eaux usées. Malheureusement, cet été, les pompes ont subitement arrêté de fonctionner et, par conséquent, l'abri a été inondé et les pompiers ont été sollicités. J'en profite pour les remercier pour leur intervention. Après une première analyse menée par une entreprise agréée, il s'avère que les pompes sont bloquées et les tableaux électriques ne sont plus fonctionnels. Les causes de l'incident sont plutôt floues, toutefois il est fort probable que la panne ait été causée par un orage. Néanmoins, je peux vous assurer que les travaux d'entretien sont correctement suivis par la commune. Une bonne collaboration entre la commune et le service cantonal de la protection civile est en cours pour la gestion de ce renouvellement. Cependant, les démarches administratives de la Confédération et du canton sont lentes et retardent les travaux. Il s'avère que notre abri civil est classifié comme important pour la sécurité de la population, et cela engendre que les infrastructures de l'abri doivent respecter une multitude de normes sismiques et électromagnétiques. Actuellement, l'administration fédérale analyse la conformité des futures installations. Mais en raison de la situation géopolitique actuelle, elle est particulièrement pointilleuse sur le respect de toutes les normes sécuritaires. Niveau financement, le crédit se monte à Fr. 50'000.— TTC. Il comprend les heures de montage mais surtout les deux tableaux plutôt onéreux en raison du respect des normes imposées. Si le crédit est accepté, un prélèvement sur le fonds de l'abri sera effectué. Au 31 décembre 2021, le fonds se montait à Fr.

191'610.05. Je suis volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions et, au nom du Conseil communal, je vous recommande d'accepter ce crédit de Fr. 50'000.— TTC pour le renouvellement des pompes de refoulement de l'abri de protection civile.

Discussions

A. F. : Puisque la Confédération ne veut plus louer l'abri, s'il y a une modification à faire, est-ce que c'est à la charge de la Confédération, du canton ou de la commune ?

Aubin Montavon : Aujourd'hui, il s'agit du renouvellement d'une installation, donc c'est considéré comme de l'entretien. C'est donc à la charge de la commune, via ce fonds, qui, sauf erreur, avait été alimenté à l'époque par la Confédération en raison de son importance.

Jean-Claude Jolidon : Effectivement, ce fonds provient des taxes de récupération de l'abri PC. Vous vous souvenez qu'il y a 10 à 15 ans, lorsque vous construisiez une maison familiale, vous aviez l'obligation de payer une taxe si vous n'y construisiez pas un abri. A partir de l'année 2015, le canton a voulu que cette taxe soit versée dans le fonds cantonal et non plus à la commune. Le solde de Fr. 191'610.05 de ce fonds au 31 décembre provient donc des propriétaires de Courtételle qui l'ont alimenté pendant ces années, ceci jusqu'au moment où le canton s'est approprié cette taxe.

Décision

Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte la dépense d'investissement de Fr. 50'000.— TTC pour le renouvellement des pompes de refoulement de l'abri de protection civile.

4. Budget de l'exercice 2023 :

a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

Rapporteur : Alexandra Theubet, conseillère communale.

Alexandra Theubet : Au regard des futurs crédits d'investissement exposés au point 2 de l'ordre du jour de cette assemblée, nous vous présentons le tableau des dépenses d'investissement prévues d'ici à 2027. Vous trouverez ce tableau dans le fascicule qui vous a été remis (à l'entrée de la salle). Je vais passer en revue quelques points de ce tableau, notamment :

– Point n° 2, crédit d'étude pour le nouveau complexe scolaire	2023	Fr. 558'000.—
– Point n° 7, remplacement de la conduite d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux de surface et chaussée de la Rue du Clô-Belat	2023	Fr. 900'000.—
– Point n° 10, réfection de la Rue du Cornat	2026	Fr. 960'000.—
– Point n° 11, remplacement des conduites d'eau et collecteur de la Rue Abbé Grégoire-Joliat, partie ouest	2022	Fr. 987'000.—
– Point n° 16, place de jeux de l'école infantine	2023	Fr. 30'000.—
– Point n° 17, transition énergétique des bâtiments communaux	2024-2027	Fr. 500'000.—

Alexandra Theubet : En 2023, la quotité d'impôt reste inchangée à 1.65. Il en va de même pour les taxes qui restent inchangées, sauf celle des eaux dont les nouveaux montants ont été adoptés par l'assemblée communale extraordinaire du 9 novembre 2022. Ci-après, vous trouverez un graphique de l'évolution de la quotité d'impôt de Courtételle :

Evolution de la quotité d'impôt de 2000 à 2023 à Courtételle



Alexandra Theubet : Vous trouverez ci-après un tableau comparatif des quotités d'impôt des communes du district de Delémont :

Quotité d'impôt des communes jurassiennes

Commune	Quotité
Boécourt	2.00
Bourrignon	2.25
Châtillon	1.95
Courchapoix	2.15
Courrendlin	2.05
Courroux	2.15
Courtételle	1.65
Delémont	1.90
Develier	1.95
Ederswiler	2.00
Haute-Sorne	2.10
Mervelier	2.25
Mettembert	2.15
Movevier	2.25
Pleigne	2.10
Rosemaison	2.10
Saulcy	2.20
Soyhières	2.05
Val Terbi	2.25
District Delémont	1.99

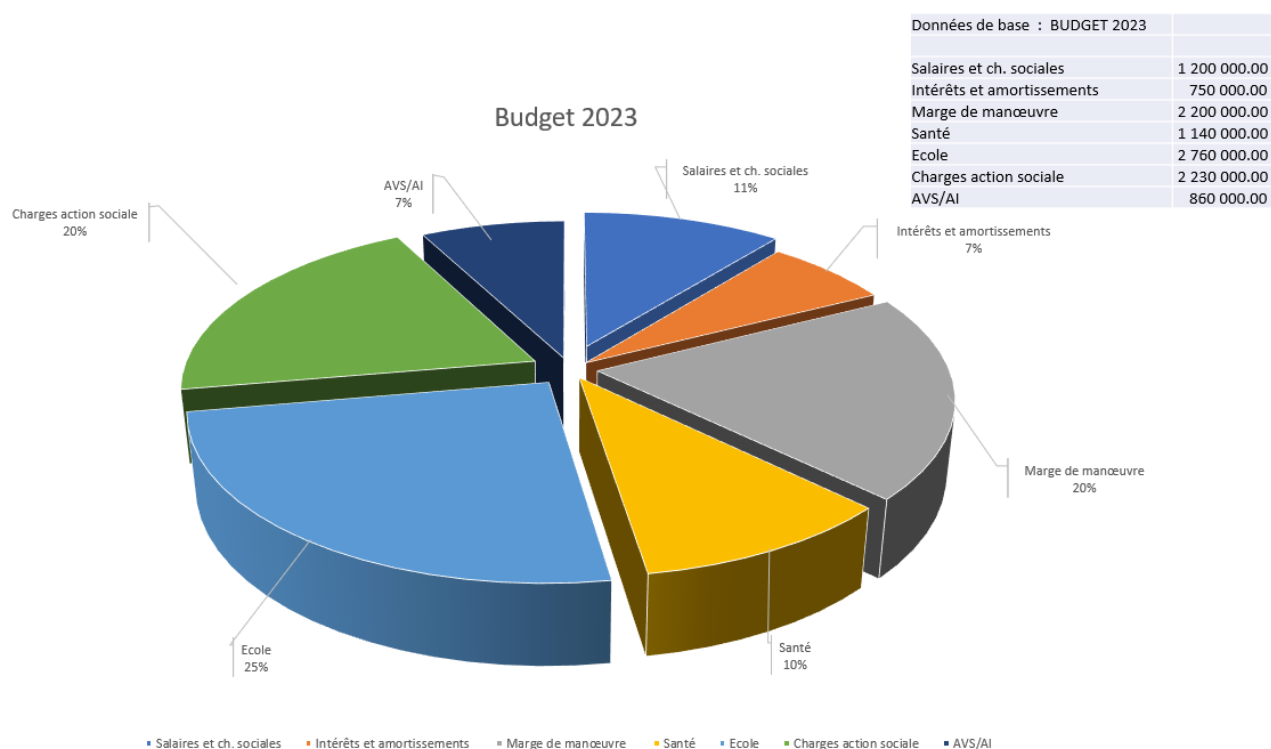
Communes ayant une quotité inférieure à Courtételle au Jura = 3 communes

- Les Breuleux = 1.40
- Boncourt = 1.45
- Muriaux = 1.60

Moyenne par district:

- Delémont = 1.99
- Franches-Montagnes = 1.77
- Porrentruy = 2.04
- Canton du Jura = 1.97

Alexandra Theubet : Comme vous pourrez le constater, seules 3 communes jurassiennes ont une quotité d'impôt plus basse que Courtételle, soit Les Breuleux, Boncourt et Muriaux. Le graphique ci-après représente les coûts des charges liées :



Alexandra Theubet : Le budget 2023 de la Municipalité est déficitaire de Fr. 368'270.—.

Présentation du budget municipal

4. Récapitulation des budgets et comptes de fonctionnement dès 2021, selon MCH 2

Selon MCH 2				
Rubrique	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Budget 2021
0. Administration générale	-896'500.--	-844'100.--	-816'964	-779'900
1. Ordre et sécurité publics - Défense	32'800.--	36'500.--	6'884	700
2. Formation	-3'590'510.--	-3'512'650.--	-3'416'693	-3'451'000
3. Culture - sports - Loisirs - Eglises	-262'700.--	-273'950.--	-204'754	-256'700
4. Santé	-29'360.--	-31'550.--	-28'207	-32'000
5. Prévoyance sociale	-2'107'900.--	-2'031'400.--	-1'947'605	-1'932'000
6. Trafic – Transports - Télécommunications	-503'970.--	-467'250.--	-451'203	-361'900
7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire	-140'480.--	98'277.--	330'718	135'354
8. Economie publique	62'360.--	11'600.--	24'091	-17'495
9. Finances - Impôts	7'067'990.--	6'602'823.--	6'498'324	6'383'841
Total déficit	-368'270.--	-411'700.--	+5'411.--	-311'100

Différence = + 316'511.--

Alexandra Theubet : Pour le budget 2023 de la Bourgeoisie, il présente un bénéfice de Fr. 370.—.

6. Budget 2023 Bourgeoisie

Bourgeoisie	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Budget 2021	Remarques
0. Administration générale	-8'920.-	-12'670.-	-7'203.80	-16'140.-	Amélioration du marché du bois
6. Trafic - Transports - Télécommunications	-2'950.-	-2'950.-	-2'826.05	-3'400.-	
8. Economie publique	+16'540.-	+16'550.-	+52'065.43	-2'460.-	
81. Agriculture	+44'100.-	+44'400.-	44'753.10	44'300.-	
82 Sylviculture (forêts uniquement)	-27'560.-	-27'850.-	7'312.33	-46'760.-	
9. Finances - Impôts	-4'300.-	-4'300.-	-2'546.64	-1'300.-	
Total (déficit)	+ 370.-	- 3'370.-	+39'488.94	- 23'300.-	Baisse déficit

Alexandra Theubet : Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter les entrées en matière a) et b) du point n° 4 afin que nous puissions vous communiquer plus d'informations.

Entrées en matière

Elles sont acceptées à l'unanimité.

a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.

Rapporteur : Jean-Claude Jolidon, caissier communal.

Jean-Claude Jolidon : Comme vous l'a dit Alexandra Theubet, la quotité d'impôt et les taxes communales sont identiques à 2022. Les seuls changements à opérer sont situés au niveau de la taxe des eaux potable et usées, dont les nouveaux montants ont été approuvés par l'assemblée communale du 9 novembre 2022, lors de laquelle nous vous avons présenté le tableau suivant :

Volume annuel	m ³	Taxe de consommation Fr./m ³	Taxe de base Fr./an
0 à 55		1.60	215.-
56 à 500		1.50	220.-
501 à 1'000		1.45	260.-
1'001 à 3'000		1.35	340.-
3'000 à 5'000		1.30	585.-
Plus de 5'000		1.20	995.-

Jean-Claude Jolidon : Liée à cette eau potable, il y aura une taxe de base dont vous trouverez le montant sur la dernière colonne du tableau ci-dessus. Pour la taxe de raccordement des gros immeubles, ce sera 2 % de la valeur officielle.

Jean-Claude Jolidon : Pour les eaux usées, les tarifs sont les suivants :

Volume annuel	m ³	Taxe de consommation Fr./m ³	Taxe de base Fr./an
0 à 55		1.75	205.-
56 à 500		1.65	210.-
501 à 1'000		1.55	255.-
1'001 à 3'000		1.45	350.-
3'000 à 5'000		1.35	625.-
Plus de 5'000		1.25	1'080.-

Jean-Claude Jolidon : Plus vous consommez, moins vous payez au niveau de l'épuration des eaux usées, à noter que la TVA est encore à 7.7 % ; la nouvelle TVA entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024. La taxe de base est mentionnée à la dernière colonne du tableau ci-dessus. Quant à la taxe de raccordement, elle est fixée à 8 ‰ de la valeur officielle. Les autres taxes sont identiques à 2022.

Discussions

Elle n'est pas demandée.

Décision

Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte les montants de la quotité d'impôt et des taxes communales présentés pour l'année 2023.

b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

Rapporteur : Jean-Claude Jolidon, caissier communal.

Jean-Claude Jolidon : Comme vous l'a dit Alexandra Theubet, le budget de la Municipalité boucle avec un déficit de Fr. 368'270.—. Toutefois, il s'agit de l'ancienne solution que nous avons car, désormais, avec le MC2, nous devons tenir compte des financements spéciaux qui se montent à Fr. 118'300.— et qui doivent être diminués de notre déficit. Dès lors, notre clôture est à Fr. 249'970.— et c'est le déficit que nous vous proposons. Concernant les impôts et comme vous pouvez le constater, ils sont en progression par rapport à 2022. Nous avons eu de bonnes prévisions fiscales de la part du Service des contributions ; nous avons donc dû nous y adapter.

(...)

Jean-Claude Jolidon détaille ensuite quelques comptes liés aux principaux chapitres comptables. Tous ces montants figurent sur le fascicule remis aux citoyens présents.

Jean-Claude Jolidon : Concernant le budget de fonctionnement de la Bourgeoisie, il boucle avec un bénéfice minime de Fr. 370.—. Je vous recommande d'accepter le budget de la Municipalité qui prévoit un déficit de Fr. 249'970.—, en tenant compte des financements spéciaux de Fr. 118'300.—, ainsi que celui de la Bourgeoisie, qui affiche un bénéfice de Fr. 370.—.

Discussions

Elle n'est pas demandée.

Décision

Au vote à main levée, l'assemblée communale accepte les budgets de fonctionnement 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.

5. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Françoise Moigno.

Rapporteur : Christine Gygax, maire.

Christine Gygax : Madame Françoise Marie Hélène Moigno, qui est présente ici ce soir, a déposé le 3 janvier 2022 une demande de naturalisation suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal. Le 9 novembre 2022, elle a été auditionnée par le Service de la population qui a émis un préavis favorable. Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière afin de pouvoir vous donner plus de détails sur le parcours et la personnalité de Madame Moigno.

Entrée en matière

Elle est acceptée à l'unanimité.

Christine Gygax : Madame Françoise Moigno est née le 17 juin 1968 à Rennes dans le Nord-Ouest de la France. Elle est la fille de Jean Florian Moigno et de Nicole Marie-Thérèse Lemeur. Elle est d'origine française, elle est divorcée et vit à Courtételle avec Monsieur Jean-Pierre Avice et ses deux filles, Juliette et Rose. Madame Moigno a deux frères qui vivent en France. Elle a suivi ses écoles obligatoires en France de 1971 à 1986. Elle a ensuite obtenu son diplôme d'infirmière au Centre de formation Bichat à Paris en 1990. Son diplôme en poche, elle a travaillé en tant qu'infirmière à Rennes, Bordeaux et dans la région parisienne jusqu'en 2004, année où elle est venue travailler en Suisse à l'hôpital de Moutier. En 2005, elle a été engagée au home « La Promenade » à Delémont, où elle a travaillé jusqu'en 2017. Depuis, elle travaille comme infirmière indépendante. Sa requête est motivée par le fait qu'après 18 ans de vie professionnelle et privée en Suisse, elle trouve logique de faire une demande de naturalisation. Elle est reconnaissante envers la Suisse qui l'a accueillie et lui a permis d'évoluer sur le plan professionnel et personnel. Elle souhaiterait participer à la vie politique. Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter la demande de naturalisation de Madame Françoise Moigno, de lui octroyer le droit de cité communal et cantonal et de fixer l'émolument y relatif à Fr. 100.—.

Décision

Au vote à main levée, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Françoise Moigno. Elle est félicitée sous les applaudissements de l'assistance.

6. Divers et informations.

a) Ruisseau de Châtillon

A. F. : Lors de la demande de permis de construire du ruisseau de Châtillon, la décision suite à la levée de l'opposition concernant la réfection du ruisseau mentionnait que le lit du ruisseau devait être remis en état initial. Pourquoi ces rives ne sont toujours pas boisées comme elles devraient l'être ? Quand seront-elles reboisées comme c'était prévu dans le permis de construire ?

Aubin Montavon : Il faut bien comprendre qu'il y a une partie qui a été rajoutée au projet de revitalisation du cours d'eau qui concerne la partie citée par Alain Frésard. Donc effectivement, il y a eu un boisement qui a été fait. Dans les objectifs, il n'est pas prévu de retrouver un boisement autant densifié que ce qu'il y avait auparavant. Aujourd'hui, nous faisons régulièrement des séances de suivi pour analyser si les plantations faites correspondent à celles qui existaient au départ. On a constaté que les deux années précédentes n'étaient pas idéales pour permettre une croissance des végétaux, l'une étant trop pluvieuse, l'autre trop sec. Malgré ces deux années, nous avons constaté que la croissance des végétaux était là. Nous avons donc conclu de ne pas forcément reboiser. Ce sujet a d'ailleurs été traité en séance du Conseil communal suite à des sollicitations des riverains. Le Conseil communal a décidé d'attendre ce printemps et la prochaine séance de suivi à nouveau analyser les plantations et définir s'il y avait nécessité ou pas de reboiser.

A. F. : Je ne suis pas d'accord du tout. Selon moi, il y a le 60 % qui est sec. Après, depuis chez moi jusqu'au pont, c'est plus au moins bon. Dans 10 ans, il n'y aura plus rien. Donc, le bout en question est reboisé insuffisamment. J'ai eu contact avec le Service de l'environnement, qui m'a dit que si ça ne se fait pas, je ne dois pas me gêner de prendre contact avec le service, qui fera le nécessaire.

Aubin Montavon : Le Service de l'environnement a participé à la séance de fin de chantier, le procès-verbal a été lu, aucune réaction n'a eu lieu et les travaux ont été acceptés tels quels, sans demande de modification.

A. F. : Donc ça veut tout simplement dire que tu me prends pour un menteur ? C'est exclu que vous les laissiez comme elles sont. Si c'était prévu comme ça, je pense que les oppositions n'auraient pas été levées.

Marc Hänni : C'est peut-être un sujet que nous reprendrons dans notre commission des chemins vicinaux.

Christine Gygax : J'aimerais ajouter que Aubin Montavon suit le dossier avec des spécialistes paysagistes. Il faut quelques années pour que les arbustes prennent. Le dossier est entre de bonnes mains et si des arbustes sont secs, ils seront remplacés au printemps.

b) Commission des eaux de surface

Aubin Montavon : Je me permets de vous donner une information concernant la commission des eaux de surface étant donné que je constate qu'il y a un flou dans l'assemblée et au niveau des membres, dont 3 sont présents ce soir. En 2021, le Conseil communal a décidé de créer une commission en charge des eaux de surface et des chemins vicinaux. Le Conseil communal a élaboré un cahier des charges qui stipule que le conseiller communal en charge des eaux de surface et des chemins vicinaux peut participer aux séances de la commission avec voix consultative. Début 2022, le Conseil communal a nommé cette commission de 5 membres et en août 2022, la commission a siégé une première fois. Durant cette séance, il y a eu une mise au point des travaux en cours concernant les eaux de surface.

c) Voirie communale

Christine Gygax : Monsieur Loïc Berdat, qui avait été engagé à durée déterminée suite à la longue absence de Monsieur René Cortat, terminera son contrat auprès de la commune au 31 décembre 2022. Nous avons engagé Monsieur Arnaud Christe, qui possède deux certificats fédéraux de capacité de mécanicien sur voiture et paysagiste. Monsieur Christe a 33 ans et est citoyen de Courtételle. Il débutera son nouvel emploi le 1^{er} février 2023 et il est au bénéfice d'un contrat de travail de durée indéterminée. Nous remercions Monsieur Loïc Berdat pour son travail au sein de la voirie et lui transmettons nos meilleurs vœux pour sa carrière professionnelle. Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Christe et nous nous réjouissons de sa collaboration.

d) Remerciements

Christine Gygax : En cette fin de législature, je tiens à adresser mes vifs remerciements au nom du Conseil communal à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune pour le travail accompli, pour leur engagement de tous les jours au service de notre village et pour leur bonne collaboration. Je remercie également mes collègues du Conseil communal, avec qui j'ai travaillé durant 5 ans pour la plupart d'entre eux. La tâche de conseiller communal est exigeante ; elle implique un investissement personnel très important pour assurer le suivi des dossiers et le bon fonctionnement de la commune. Je les remercie sincèrement pour leur engagement. La dernière législature n'a pas été un long fleuve tranquille. Il y a eu des événements compliqués, mais nous avons su maintenir le navire à flots et avancer les dossiers importants comme le nouveau complexe scolaire, la future prise en charge de nos déchets, la revitalisation du ruisseau de Châtillon et encore la mise à jour de l'administration communale. Je me permets toutefois de vous faire part d'une appréciation personnelle sur mes 3 années passées à la mairie. Je trouve regrettable que les affiliations politiques restent omniprésentes dans la gestion de la commune de Courtételle. Les intérêts purement politiques des uns et des autres nuisent à la bonne marche des affaires communales et compliquent fortement la communication. Je le regrette vivement. En cette fin de législature, j'adresse un clin d'œil particulier à Alexandra Theubet et à Hervé Cattin qui termineront, tout comme moi, leur mandat communal en cette fin d'année. J'en profite pour d'ores et déjà souhaiter à Alexandra Theubet un joyeux anniversaire demain. Qui dit fin de législature, dit nouvelle législature. Il est temps maintenant de souhaiter la bienvenue aux nouvelles autorités. Mes collègues Françoise Schaffter, Jean-Claude Finger et Aubin Montavon ont été réélus au Conseil communal. Je les en félicite et leur souhaite plein succès pour cette nouvelle législature. Je souhaite la bienvenue aux nouvelles élues, Mesdames Marie Brêchet Beuchat, Sandra Capitani Comment et Janique Horisberger, et bien entendu au nouveau maire, Monsieur Sébastien Koller. Mes vœux de succès vous accompagnent pour une législature porteuse d'avenir. Pour marquer symboliquement le changement de législature et en place d'un « mai » qui

est une coutume un peu surannée, le Conseil communal actuel offre au nouveau maire, Sébastien Koller, et aux nouveaux conseillers communaux élus ou réélus, un grand arbre fort et robuste ; un noyer. Le but étant de vous transmettre de la force et faire prospérer la commune de Courtételle. Un bout de terrain communal a été trouvé entre Courtételle et Châtillon pour planter ce noyer. Pour terminer, je remercie également notre vice-président des assemblées, qui nous a rendu un grand service en assumant toutes les assemblées communales cette année suite à la démission, fin 2021, du président. Nous avons préparé chaque assemblée communale ensemble, et son expérience dans le domaine communal a été d'un grand soutien ; merci Marc.

Christine Gygax remet un cadeau de remerciement au vice-président, Marc Hänni.

Christine Gygax : Je remercie encore une fois toutes les personnes qui m'ont soutenu et qui m'ont apporté leur confiance. Mon passage au Conseil communal et à la mairie a été une expérience très enrichissante et je suis très satisfaite d'avoir pu rendre ce service à ma commune. Je vous remercie pour votre présence à cette assemblée ; cela marque votre intérêt pour les affaires communales, et je me réjouis de prendre l'apéritif avec vous. Je souhaite à toutes les citoyennes et tous les citoyens de Courtételle de belles Fêtes de fin d'année et une nouvelle année emprunte de santé et de bonheur.

Christine Gygax est applaudie par l'assemblée.

Marc Hänni : Je souhaite exprimer ma reconnaissance pour ce présent. J'ai eu du plaisir à être avec vous durant cette année. Merci pour la confiance et bon vent à la prochaine équipe. Je clos cette assemblée et, au nom du Conseil communal, je vous invite cordialement à l'apéritif qui suit.

Clôture

M. le Président lève l'assemblée à 20.55 heures en souhaitant une belle fin de soirée à chacune et chacun.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Président a.i.

La Secrétaire a.i.

Marc Hänni

Selxhane Sofra